

PROTOCOLE

TRANSFERT DE LA GESTION DE LA FOURRIERE AUTOMOBILE A LA REGIE PARCUB DOCUMENT ANNEXE A LA DELIBERATION N°2011/ DU MODALITES DE TRANSFERT DE GESTION AU 1^{ER} JANVIER 2011

AVENANT 1

Par décision du Conseil Communautaire n°2011/ en date du 23 septembre 2011, il a été convenu de proroger le délai d'utilisation du terrain, situé au 51 quai du Maroc à Bordeaux. De fait, les dispositions relatives à la « liste des sites mobilisés pour assurer la gestion du service » sont modifiées de la manière suivante :

LISTE DES SITES MOBILISES POUR ASSURER LA GESTION DU SERVICE

- **Site actuel de la Fourrière automobile situé 51 Quai du Maroc** : ce site est maintenu au profit du service public de la fourrière jusqu'à la mise à disposition à PARCUB d'un nouveau terrain et au plus tard jusqu'au 1^{er} juillet 2012. Par ailleurs, compte tenu notamment de la nécessité de libération de l'emprise liée au programme d'aménagement du centre technique et culturel du vin, cette échéance ne saurait porter une atteinte quelconque à un changement d'affectation anticipé décidé par la Communauté, sans que cela puisse ouvrir à quelques indemnité que ce soit.

Toutes autres dispositions restent inchangées

Fait à Bordeaux, au siège de la Communauté urbaine, le

Pour la Communauté urbaine de Bordeaux,
Le Président,

Pour la Régie PARCUB
Le Président,

Vincent FELTESSE

Michel DUCHENE